Ami du Clergé du 18 novembre 1937

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Pour le Jubilé Marial français. — **IX. Renouvellement du vœu de Louis XIII, 545.**
Instructions du dimanche. — I. *1er Dimanche de l'Avent :* Le jugement dernier, 547. — II. *Immaculée-Conception :* La pureté sans tache de Marie, 548.
Pour la fête de S. Nicolas. — Ce que nous devons à la foi, 549.
Les Saints Patrons. — *S. François Xavier, Patron de l'Œuvre de la Propagation de la foi :* Ce qu'il a fait et ce que nous devons faire pour la propagation de la foi, 551. — *Notre-Dame de Lorette, Patronne des aviateurs :* Opportunité et puissance de ce patronage, 552.
Conférences aux Mères chrétiennes. — **VI.** *Pour l'Immaculée-Conception :* L'immunité de la concupiscence, 554.
Pour prêcher sur l'Histoire Sainte. — **XI. Le Lévitique, 557. — XII. Les Nombres, 558.**

POUR LE JUBILE MARIAL FRANÇAIS

IX

RENOUVELLEMENT DU VŒU DE LOUIS XIII

Mes frères,

Il a toujours été en usage, chez les hommes, de commémorer les événements les plus marquants de leur existence, joyeux ou douloureux. Tous les peuples ont périodiquement célébré les grandes dates de leur histoire. L'Eglise fête, au fil des jours, dans son cycle liturgique, l'anniversaire des mystères du Christ et de la Vierge ou le *dies natalis* de ses martyrs et de ses saints.

C'est le privilège de l'homme, sur les autres créatures visibles, de se souvenir comme de prévoir, et c'est le signe de son cœur de ne pas oublier.

La France catholique, fière de son passé, heureuse de le rappeler, ardente à le continuer et à le développer, ne pouvait manquer d'évoquer, en cette année 1937-1938, sa consécration nationale trois fois séculaire à Notre-Dame, la Vierge, Reine des nations, Reine surtout, très aimante et très aimée, de notre patrie.

Dans le déroulement de nos destinées, pour tous ceux qui ont la foi, un acte de ce genre comptera davantage qu'une invention, qu'un chef-d'œuvre, qu'une victoire. Car, avec tous les croyants, nous tenons que nos destinées relèvent de la Providence de Dieu. Et, comme tous les catholiques, nous savons que cette Providence s'exerce par l'entremise du Christ, médiateur de droit, et de la Vierge, médiatrice de grâce.

Nos fêtes tricentenaires auront pour couronnement obligé la rénovation du vœu de Louis XIII, c'est-à-dire, le rappel, le recommencement, le renouvellement de l'acte royal.

I. — *Un rappel*

Renouveler signifie d'abord au moins cela : rappeler. Quand l'autorité nous renouvelle une observation ou un ordre, elle nous les rappelle.

Et le Français d'aujourd'hui a besoin de se rappeler.

Même s'il n'est pas celui qui fait dater la France de 89, ce qu'on lui a appris et ce qu'il a retenu, ce sont surtout quelques grands noms, les victoires célèbres et les principaux traités, les périodes les plus caractéristiques de l'évolution sociale du peuple ou de l'évolution économique de la nation.

Il ignore tout, ou presque, de l'intervention du ciel dans l'histoire de la France, de sa structure séculaire de nation très chrétienne, de ses gloires religieuses dans le domaine de la pensée ou de la charité. Ses journaux ne l'informent guère que le Président d'une grande république, comme celle des Etats-Unis, ne manque jamais de rendre hommage à la Providence, et que tel roi, comme celui d'Angleterre, ne terminerait pas un discours du trône sans appeler la bénédiction de Dieu. Sa connaissance de l'histoire de son pays et des autres pays n'a pas été tenue au courant de cette influence du surnaturel. On lui a mis entre les mains un manuel expurgé de toute superstition. N'ayons pas peur de dire ni d'écrire le mot : il a reçu une instruction bien *laïque*.

Un anniversaire littéraire, historique, ou scientifique se célèbre toujours à grand renfort de discours, d'articles, de publications qui apprennent ou réapprennent le passé aux nouvelles générations.

La célébration du troisième centenaire du vœu de Louis XIII aura d'abord ce premier résultat de rappeler aux Français qu'un de leurs rois fut à ce point un chrétien éclairé et pieux que de consacrer son royaume et sa royauté, non seulement à Dieu, de qui relèvent tous les empires, non seulement au Christ, Roi des rois et Seigneur de seigneurs, mais à Dieu et à son Christ par la Vierge Marie ; de dérouler la succession des gestes royaux dans laquelle s'insère cette consécration, qui la préparent et qui la prolongent; de recréer le climat qui lui a permis de se produire.

Il apparaîtra ainsi que notre histoire baigne dans le surnaturel, que la France est née et a grandi dans son atmosphère, qu'il lui faut pour son développement harmonieux ce ciel de lumière et de vie.

On peut en espérer, sinon une refonte de la mentalité nationale, du moins un certain redressement des idées, déshabituées de ces aspects spirituels de notre histoire.

Ce rappel sonnera à toutes les oreilles. Les manifestations en perspective lui donneront un tel retentissement, que certaine presse, du reste plus ouverte qu'il y a quelques années aux informations religieuses, ne pourra organiser autour de lui la conspiration du silence. Et puis, comme l'écrivait, à l'aurore même de ce jubilé, l'historien Louis Madelin : « ...Aux heures de crise aiguë, combien de Français, qui se proclament volontiers incroyants, n'ont-ils pas tourné, comme malgré eux, leurs regards vers le ciel pour en solliciter, par des vœux inconscients, le miracle qui sauve ? » (Dans l'*Epoque* du 20 août 1937).

II. — *Un recommencement*

Ce miracle qui sauve, nous le solliciterons, nous autres chrétiens, en pleine conscience de l'efficacité de notre démarche, en refaisant après trois siècles, en notre qualité de Français, le vœu de notre roi.

Renouveler, ce n'est pas seulement rappeler, c'est aussi recommencer : ainsi le comprend l'enfant lui-même qui renouvelle sa Communion solennelle.

Chaque année, à l'approche de l'Assomption, on remet sous nos yeux une formule de *Consécration de la France à la Sainte Vierge,* afin d'accompagner et d'interpréter notre procession traditionnelle. Dans certains diocèses de France on la prononce pu-

bliquement, soit au retour de la procession, soit avant le *Tantum ergo* du Salut du Saint-Sacrement. Toutes s'expriment plus ou moins comme celle-ci :

O Marie, Vierge très pure et Mère de Dieu, nous voici prosternés à vos pieds pour vous offrir nos prières filiales et confier à votre Cœur notre chère patrie.

Nos pères, dans les âges passés, ont appelé la France le royaume de Marie. Un de ses souverains vous l'a solennellement consacrée ! Ce que vous avez fait pour elle, au cours du siècle dernier, a prouvé que vous êtes toujours sa Reine et sa Mère.

C'est dans notre pays que vous avez daigné plusieurs fois apparaître et glorifier par d'innombrables prodiges le privilège de votre Immaculée-Conception.

Nos cœurs sont remplis de reconnaissance et de confiance à la pensée de ces manifestations de votre puissance et de votre bonté. Malgré ses défaillances et ses erreurs, la France n'a pas cessé de vous aimer, et elle se plaît toujours à vous honorer et à vous invoquer.

O Marie, écoutez les supplications que nous vous adressons pour notre patrie. Nous vous la consacrons de nouveau, autant qu'il est en notre pouvoir. Après avoir donné la victoire à la France sur ses ennemis, protégez-la dans les difficultés qu'elle traverse à cette heure. Que votre divin Fils règne toujours sur elle avec vous et y fasse régner la justice et la paix.

O Cœur immaculé de Marie, intercédez pour nous auprès du Sacré-Cœur de Jésus !

Quand Louis XIII édicta son ordonnance de St-Germain-en-Laye et que ses successeurs reprirent son vœu, la France entière le ratifia avec enthousiasme. L'élan qui la portait à cet acte témoignait de son accord avec la pensée du prince et que celui-ci n'était que l'interprète de la nation. La nation avait fait échec au père avant la « messe de St-Denis » ; elle suivait le fils avec toute l'ardeur de sa foi et toute la ferveur de sa dévotion à Notre-Dame.

Depuis que la France officielle avait dénoncé la parole donnée, il convenait que la France de la fidélité et de l'honneur prît à sa charge de renouer l'alliance, passée par les ancêtres avec la Vierge Marie.

Mais ce renouvellement s'impose surtout en cette année jubilaire. Si nous fêtons les anniversaires, nous entourons d'une autre solennité les noces d'argent, d'or, de diamant, et surtout les centenaires. Ce sont de plus longues étapes et qui comptent dans une existence, même dans une existence moins mesurée, mais non éternelle, des nations.

III. — *Un renouvellement*

Aussi faut-il qu'en cette année notre consécration soit un renouvellement, dans toute l'acception du terme.

Ce mot comporte davantage qu'un recommencement. Il y entre l'idée d'un certain mieux, d'un perfectionnement, d'un renouveau. Nous ne l'entendons pas autrement quand nous appelons la venue du Saint-Esprit : « Envoyez votre Esprit... et vous renouvellerez la face de la terre. »

Il y a de si puissants motifs d'apporter une ferveur ranimée dans les hommages, les actions de grâces, les prières que nous adressons cette année à Notre-Dame de France !

D'abord, depuis notre première consécration officielle par Louis XIII, Marie a tant et tellement ajouté à la liste de ses bienfaits envers nous ! Le seul fait de Lourdes ne suffit-il pas à lui seul à nous placer hors rang entre les nations ? *Non fecit taliter omni nationi.* Cela nous crée l'obligation d'une reconnaissance et d'une confiance plus profondes et plus vives encore que celles qui inspirèrent le roi Louis XIII, parce que nous avons plus reçu.

Et ajoutons à cela que l'Eglise a sanctionné de sa suprême autorité le choix royal et national. Au début de son règne, le 2 mars 1922, le Souverain Pontife Pie XI a exaucé le vœu de nos évêques, présenté par Mgr Touchet, évêque d'Orléans, de voir la Vierge de l'Assomption, élue et proclamée d'amour première Patronne de la patrie :

« ...Après avoir pris les conseils de Nos vénérables Frères, les Cardinaux de la Sainte Eglise romaine, préposés aux Rites, déclarait le Pape, *motu proprio*, de science certaine et après mûre délibération, dans la plénitude de Notre pouvoir apostolique, par la force des présentes et à perpétuité, Nous déclarons et confirmons que la Vierge Marie, Mère de Dieu, sous le titre de son Assomption dans le ciel, a été régulièrement choisie comme principale Patronne de toute la France auprès de Dieu, avec tous les privilèges et les honneurs que comportent ce noble titre et cette dignité. »

Cette décision du Pape confère quelque chose de sacré à l'alliance nationale conclue publiquement depuis trois cents ans par un de nos rois, scellée depuis toujours par la piété reconnaissante de notre peuple.

Enfin, nous avons à suppléer, en cette commémoration tricentenaire, l'abstention des représentants officiels de la France. D'autres anniversaires du Vœu, par exemple le premier centenaire sous Louis XV, furent célébrés avec la participation des autorités civiles et militaires, et sur l'ordre même du chef de la nation française. Il doit éclater cette année, à l'élan et à l'enthousiasme de nos solennités commémoratives, que nous demeurons, sous les régimes successifs, la France de la Vierge, et que notre donation part du cœur, puisqu'elle n'est pas sur commande.

Nous inaugurerons ainsi, en renouant notre pacte, une ère nouvelle de dévotion mariale française, plus consciente d'elle-même, plus enracinée dans le peuple, plus spontanée dans ses manifestations, qui nous vaudra, à travers les dangers et les crises que nous traversons, dangers de guerres au dehors, crises sociales au dedans, la protection si nécessaire de Notre-Dame de France, Reine de la paix et Mère du bel amour.

* *

En la fête de l'Assomption, à la messe et à la procession, plusieurs diocèses de France font mémoire du célèbre événement historique dont nous célébrons le jubilé dans la reconnaissance et dans la joie. L'Eglise de Paris en consacre même le souvenir par un office spécial, à la date du 18 août. Mais déjà, dans sa liturgie de la messe de l'Assomption, elle incorpore une séquence dont la prière finale doit monter de nos cœurs avec plus de confiance que jamais en cette année jubilaire.

Pour qu'ils trouvent grâce devant Dieu,
Que nos vœux passent par toi :
Il n'est pas permis d'éconduire une Mère.

Que Dieu aime la France qui est tienne !
Qu'il donne la justice à son chef !
Et la paix à son peuple qui t'en supplie !

Esprit de justice à ceux qui nous gouvernent, douceur de la paix à la nation, voilà les meilleurs biens pour le temps présent.

L'oraison qui termine la procession commémorative du soir y ajoute des souhaits d'éternité : la récompense de l'éternelle liberté dans le ciel.

A ces biens de la terre et du ciel, Louis XIII pensait pour la France, quand il demandait aux évêques, dans sa fameuse ordonnance du 10 février 1638, de recommander à son peuple « d'avoir une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection, afin que sous une si puissante Patronne, notre royaume... jouisse longuement d'une bonne paix ; que Dieu y soit servi et révéré si saintement, que nous et nos sujets puissions arriver heureusement à la dernière fin, pour laquelle nous avons tous été créés : car tel est notre plaisir. »

Et tel est aussi le plaisir de la T. S. Vierge Marie, Reine de France. Qu'il soit le nôtre à tous ! *Amen.*

INSTRUCTIONS DU DIMANCHE

I

1er Dimanche de l'Avent

LE JUGEMENT DERNIER

Mes frères,

L'Evangile que vous venez d'entendre nous fait un tableau saisissant du spectacle qui se déploiera à la fin des temps, aux regards de l'univers étonné. La nature entière, jusque-là paisible et harmonieuse, se sentira tout à coup traversée par une force invincible et sera bouleversée ; le soleil ne versera plus sa lumière et se voilera d'ombres impénétrables, les astres s'en iront au hasard, heurtés les uns aux autres dans une course affolée ; partout la terreur, partout la désolation.

Toutefois, ce ne sera là que le prélude d'un événement plus important. Car, voici que la parole puissante de l'Ange traversera les espaces, réveillant de leur sommeil les générations endormies, et de toutes parts une immense multitude se réunira aux pieds du Christ, souverain Juge de tous les hommes.

Et le Jugement commencera dans toute sa solennité : jugement qui sera tout à la fois, et la justification de la Providence, et la glorification des élus, et la confusion des méchants.

I. — *Gloire de Dieu*

C'est Dieu, vous le savez, m. f., qui a créé l'univers et lui a donné cette remarquable beauté que nous ne cessons d'admirer. Mais, après cet acte tout-puissant, le Créateur ne s'est pas retiré loin de nous dans son ciel, spectateur indifférent de nos luttes et de nos efforts ; il continue son action sur le monde, et pour mystérieuse et cachée qu'elle soit, cette intervention n'en est ni moins réelle ni moins efficace.

Au spectacle des désordres, des injustices, des crimes de toute sorte qui s'étalent si audacieusement sous nos yeux, nous sentons parfois le doute envahir notre âme, et de notre cœur s'échapper tout naturellement cette anxieuse question : « Où donc est-il ce Dieu juste qui punit le mal et récompense le bien ? Où donc est-il ? Pourquoi ne se montre-t-il pas ? » Et Dieu ne répond pas. Serait-il insensible ou indifférent ? Non, m. f., il est seulement *patient.* Mais vienne le jour de la manifestation suprême, et il reprendra ses droits. Alors, à vos regards ravis, apparaîtra le monde, non plus dans cet état de confusion où nous le voyons à certaines heures, mais comme étant bien l'œuvre de la sagesse, de la justice et de la bonté divines.

Nous y verrons l'enchaînement merveilleux de tous les détails, la relation parfaite des effets et des causes, chaque événement y trouvera sa place et son explication, chaque être y découvrira son rôle et son but dans le concert harmonieux de l'ensemble, et, transportés d'admiration, nous chanterons avec le prophète : « Que vos œuvres sont belles, ô mon Dieu ! Vous avez fait toutes choses avec sagesse. »

La justice se révèlera aussi à nous dans tout son plein jour. Il nous arrive parfois de murmurer contre la loi de Dieu, de trouver trop dures ses volontés. Nous reconnaîtrons alors qu'il n'en était aucune qui fût au-dessus de nos forces ; nous comprendrons que Dieu mesure toujours sa grâce aux devoirs qu'il nous impose, et nous confesserons qu'au lieu d'être un maître impitoyable, il se comportait à notre égard comme un Père bienveillant et plein de condescendance.

Par dessus tout, nous serons frappés de sa bonté et de sa miséricorde. Lorsque le mystère de notre vie se déroulera à nos regards, elle nous apparaîtra comme une suite ininterrompue de bienfaits de toute sorte.

Et de toute la nature s'élèvera un dernier cantique qui chantera la gloire du Très-Haut et justifiera entièrement l'œuvre du Créateur.

II. — *Récompense des bons*

Le jugement sera aussi pour les amis de Dieu le jour du triomphe et de la glorification.

Sur la terre, la société se partage en deux classes. Les uns mènent une vie bruyante et tumultueuse, recherchant avant tout les honneurs et les plaisirs, poursuivant partout la satisfaction de leurs désirs, et faisant sonner bien haut les prétendus mérites de leurs œuvres. Les autres, plus modestes mais non moins actifs, dépensent dans le silence et l'obscurité toutes les forces vives de leur âme pour la cause du bien. Au soleil de la vie, ils n'occupent que la petite place ; souvent même on les entrave de toute façon, on les poursuit, on leur accorde à peine le droit de vivre. Et malgré tout, ils continuent leur tâche, avançant chaque jour dans la vie parfaite, offrant au monde les exemples des plus belles vertus.

Mais attendez la fin des temps, et ils auront aussi leur tour. Leur gloire brillera d'un éclat inattendu, tous leurs mérites seront révélés, et nous apprendrons avec étonnement ces sacrifices héroïques journellement acceptés, ces dévouements inouïs, ces vertus si austères pratiquées avec joie et avec empressement.

Ainsi, m. f., Dieu vengera ses saints du mépris du monde ; ainsi il les dédommagera des épreuves, des difficultés, des souffrances rencontrées sur le chemin pénible qui conduit au ciel. A la vue d'une telle gloire, contemplant les élus dans l'extase, les méchants s'écrieront : « Insensés que nous étions ! leur vie nous semblait une folie et leur mort sans honneur, et voici qu'ils sont devenus les enfants de Dieu ! »

III. — *Confusion des méchants*

Insensés ! oui, m. f., car pour les pécheurs l'heure est venue de la justice inexorable, et on ne

peut songer sans effroi à l'épouvante et à la confusion qui les saisit.

Sur terre, ils ont pu se faire illusion, se cacher à eux-mêmes leur état de péché ; ils ont pu faire taire la voix du remords qui s'élevait de leur conscience ; ils ont pu même oublier Dieu pour satisfaire plus facilement leurs passions et se procurer tous les plaisirs. Mais le temps de l'illusion est fini, l'apparente tranquillité de leur âme s'est évanouie, et voici que la lumière divine les inonde et pénètre jusqu'aux plus secrets replis de leur cœur, et il leur faut maintenant subir le spectacle accablant de tous leurs crimes qui s'étalent au grand jour de la publicité.

Ah ! si dès ici-bas il en coûte tant de reconnaître ses torts, si l'aveu d'une faute est si pénible à la nature, qui pourrait imaginer la confusion du pécheur quand son âme sera ouverte à tous les regards des créatures ? C'est alors que les méchants s'écrieront : « Montagnes, tombez sur nous, écrasez-nous ! »

* *

Cette pensée du jugement, m. f., est de toutes les vérités chrétiennes l'une des plus redoutables et en même temps la plus salutaire, parce qu'elle dépouille toutes nos actions de leurs enveloppes trompeuses et les réduit à leur juste valeur.

Loin de nous en attrister, loin de nous en décourager, il faut qu'elle soit pour nous un stimulant au bien, un soutien sur le chemin du devoir.

Ici-bas, nous travaillons et nous peinons : nos labeurs et nos peines auront un jour leur récompense.

Ici-bas, nous sommes affligés, l'épreuve nous visite, la vie nous est parfois très dure : souffrances, afflictions, déchirements de toute sorte, autant de trésors que nous retrouverons un jour.

Il nous en coûte de vivre chrétiennement, la loi de Dieu nous pèse. Soyons fidèles cependant. Au jour de la grande manifestation, nous nous féliciterons de nos efforts, de notre persévérance, et nous aurons le bonheur de nous retrouver tous parmi les élus glorieux et triomphants. Ainsi soit-il.

II

Immaculée-Conception

LA PURETÉ SANS TACHE DE MARIE

Mes frères,

C'est avec une piété particulièrement filiale que nous devons célébrer l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. Cette fête, en effet, propose à notre vénération un des plus beaux titres de notre Mère du ciel : car, après l'honneur de la Maternité divine, ce qu'il y a de plus grand, de plus glorieux en elle, c'est sa pureté sans tache, son exemption totale de tout péché, même du péché originel. O Marie, donnez-nous de comprendre un peu ce qu'a été votre pureté, afin que nous nous efforçions de reproduire au moins quelques traits du modèle incomparable que vous nous présentez.

I

Exempte du péché originel par sa conception immaculée, Marie n'a jamais ressenti les moindres atteintes de la concupiscence. Rien ne la portait au mal, tout l'inclinait au bien, avec le plus doux attrait. Son âme était un ciel toujours serein, qu'aucun nuage ne venait assombrir, un royaume de paix, où la raison tenait toutes les puissances dans une sujétion complète. Et cependant elle était aussi attentive sur elle-même, que si elle avait eu tout à craindre.

Une âme ne peut pas être véritablement pure, si elle n'est pas humble. Orgueil et pureté sont deux choses absolument incompatibles. Aussi avec quel amour Marie ne s'attache-t-elle pas à l'humilité ! Le seul titre qu'elle se donne, c'est celui de servante du Seigneur. Il est vrai qu'elle reconnaît en elle les dons de Dieu, mais pas comme venant d'elle-même, elle ne se les approprie pas, comme s'ils lui appartenaient : d'elle-même, elle le sait et le proclame, elle n'est que néant : *Respexit humilitatem ancillæ suæ.*

La pureté est un état tellement au-dessus de notre nature, que nous ne pouvons pas nous y tenir sans l'assistance du ciel, accordée seulement à la *prière* fervente et sans cesse renouvelée. Aussi, qui nous dira quel était l'esprit de prière en Marie ? Son âme s'élevait naturellement vers Dieu, comme l'œil s'ouvre à la lumière, comme l'esprit est fait pour saisir la vérité. Sa prière était continuelle. Rien ne pouvait la distraire de son bien-aimé. La nuit même, le sommeil qui fermait ses paupières n'enchaînait point son esprit et son cœur, et n'interrompait point ses fervents entretiens avec Dieu. *Dormio, cor autem meum vigilat.*

Pour être pur, il faut *mortifier* sa chair : ce lis ne grandit qu'au milieu des épines, de même que la terre ne produit ses moissons que lorsqu'elle a été déchirée par le soc de la charrue. Mais que Marie était donc mortifiée ! Au rapport de témoignages dignes de foi, elle ne donnait à son corps de nourriture et de sommeil que ce que réclamaient rigoureusement les besoins de la nature. Sa vie n'était qu'une succession de mortifications en tout genre, qu'elle acceptait ou recherchait avec empressement, toujours attentive à se refuser tout ce qui pouvait satisfaire la sensualité : *Lilium inter spinas.*

Enfin, dans les luttes pour la chasteté, la victoire est, non pour ceux qui s'exposent témérairement aux coups de l'ennemi, mais pour ceux qui fuient, *qui fuient les occasions dangereuses.* C'est ce que faisait notre divine Mère. Combien elle était réservée dans ses paroles, prudente dans ses démarches, discrète dans ses relations ! Avec quel soin elle gardait son esprit et son cœur ! Avec quelle vigilance elle préservait de l'ombre même du mal sa mémoire, son imagination ! La solitude avait ses préférences et elle n'en sortait que lorsque la charité l'y obligeait. C'est ainsi qu'elle établissait, autour de sa vertu, comme un rempart inexpugnable : *Virgo prudentissima !*

II

Aussi, quel magnifique spectacle présente sa pureté ! Elle ravit le cœur de Dieu : « Que tu es belle, ô ma bien-aimée, s'écrie-t-il, en la contemplant, que tu es belle ! » Quand l'univers sortit de ses mains, il se complut dans les œuvres de sa puissance et les trouva bonnes. Mais son admiration resta calme et froide. Ici, au contraire, c'est du transport, c'est une sorte d'extase. Il continue en disant : « Tu es toute belle, ô ma bien-aimée : je ne trouve pas de tache en toi ! » Quelle n'était donc pas cette beauté pour enlever ainsi l'admiration du Très-Haut !

Oui, Marie fut pure de corps et d'âme, pure de pensées et de sentiments, pure de regards, de paroles, d'actions : en elle, il n'y eut rien de souillé ; elle fut la pureté même, la pureté sans ombre, sans éclipse.

Oui, Marie fut toute belle dans toutes les phases

de sa vie. Toute belle dans sa vie au Temple, où elle apparut douce comme une aube matinale : *quasi aurora consurgens*. Toute belle dans sa chaste union avec Joseph : « Quelle alliance ! s'écrie Gerson : c'est une virginité qui s'allie à une autre virginité, ce sont deux lis qui s'enlacent, sans rien perdre de leur fraîcheur ! » Toute belle dans sa maternité, ayant enfanté un Dieu, sans dommage pour sa virginité qui, au contraire, resplendit d'un nouvel éclat. Toute belle en un mot dans tout le cours de sa vie, car aucune de nos faiblesses ne l'atteignit : les ronces et les épines ne pouvaient pousser dans cet Eden une fois sanctifié par la présence de Dieu.

La comparerons-nous aux vierges qui menèrent ici-bas une vie angélique et méritèrent par leur innocence de marcher à la suite de l'Agneau et de chanter le cantique ineffable, réservé à elles seules ? Mais les vierges reconnaissent Marie pour leur reine, *Regina virginum ;* et elles proclament que ce n'est qu'à l'imitation de ses vertus qu'elles doivent d'avoir atteint ce haut degré de gloire. — La comparerons-nous aux anges, qui se tiennent jour et nuit devant le trône de Dieu, ces esprits vierges et chastes par nature ? Mais eux aussi inclinent devant elle le lis de leur pureté, et l'exaltent comme leur souveraine et maîtresse : *Regina angelorum !*

Par quels aimables symboles, recueillis dans les Saintes Ecritures, l'Eglise célèbre sa pureté ! Marie est immaculée comme la neige du Liban, dont la blancheur surpasse tout éclat. Elle est virginale comme le lis de la vallée, si parfumé, si gracieux, si délicat. Si on la compare à la lumière, c'est elle qui obtient la palme de la transparence et de la pureté : *luci comparata, invenitur purior*.

Que nos âmes se laissent donc ravir par la contemplation de cette beauté idéale, et à la Mère très pure, à la Mère très chaste, à la Mère sans tache, à la Vierge des vierges, offrons nos louanges et nos hommages avec tous les transports de notre piété filiale. *Tota pulchra es, Maria*.

III

Mais ce serait peu que d'admirer Marie, il faut surtout l'imiter. Pour cela, ayons en grande estime la vertu qui lui fut particulièrement chère. Elle est le plus riche des trésors. Elle nous rapproche de Dieu, elle nous établit ses amis. L'Esprit-Saint s'écrie : « Qu'elle est belle, qu'elle est splendide la génération des âmes chastes ! » Et Jésus-Christ, quand il vient sur la terre, ne marque-t-il pas par ses préférences qu'il ne se plaît qu'au milieu des lis? Il choisit une Mère vierge, un Père nourricier vierge, un Précurseur vierge, et parmi ses apôtres, le préféré fut l'apôtre vierge. Combien donc cette vertu doit être excellente et combien elle mérite que nous mettions tout notre soin à la conserver !

Mais combien aussi elle est fragile et se perd facilement ! La beauté des fleurs s'altère et s'évanouit au moindre souffle du vent et de la tempête, ou au moindre contact de la main : eh bien ! c'est encore avec plus de facilité que se ternit la pureté, quand elle n'est point gardée avec un soin jaloux contre le souffle empoisonné du mal.

Combien aussi sont multipliés les dangers qui la menacent, soit au dedans, soit au dehors ! Mauvais penchants, qui se trouvent en nous-mêmes et ne cessent de nous solliciter au mal ; séductions du monde qui éblouit notre imagination, captive notre cœur ; attaques incessantes du démon qui, par ses ruses, s'efforce de nous entraîner dans l'abîme. Que d'écueils où notre frêle esquif est exposé à sombrer !

Voulons-nous éviter ce malheur ? Comme Marie, donnons à notre pureté le fondement solide de l'humilité ; cherchons pour notre âme, dans la prière, un aliment qui lui procure force et courage ; opposons à nos ennemis le bouclier de la mortification et entourons-nous de la prudence, comme d'une enceinte infranchissable.

Mais surtout ayons une grande dévotion envers Elle. On a remarqué que le démon s'applique toujours à détruire dans une âme la dévotion à Marie, quand il veut faire tomber cette âme dans ses honteux filets : ce fait est significatif. Cet autre ne l'est pas moins : les âmes, qui s'adonnent avec plus d'amour à l'angélique vertu, ne manquent jamais de se mettre sous l'égide de Marie, et l'expérience atteste qu'elles en retirent les plus merveilleux secours.

* *

Invoquons-la donc tous les jours, pour qu'elle garde dans notre cœur cette vertu sans laquelle nous ne pourrions pas être de vrais enfants de notre Mère du ciel, de vrais chrétiens.

O Marie immaculée, obtenez-nous donc une vie pure, écartez de notre chemin tout danger, afin que nous soyons admis un jour à goûter dans le ciel les joies éternelles. *Vitam præsta puram, iter para tutum, ut videntes Jesum semper collætemur*. Ainsi soit-il.

POUR LA FETE DE S. NICOLAS

CE QUE NOUS DEVONS A LA FOI

Mes frères,

S'il est vrai que l'histoire est un perpétuel recommencement, on doit trouver dans le passé des époques analogues à la nôtre et en rapporter aussi des exemples ou des leçons. Au ve siècle où vécut S. Nicolas, le paganisme n'était pas mort ; il avait poussé, en Asie Mineure particulièrement, de trop profondes racines. D'autre part, des hérésies avaient surgi, qui menaçaient la pureté de la foi catholique. Parmi les évêques qui se constituèrent les défenseurs intrépides de la croyance traditionnelle, S. Nicolas se distingua par son zèle, par sa vigilance, par sa fermeté ; et il porta ainsi les plus rudes coups à l'erreur.

Aujourd'hui, comme de son temps, nous assistons à un retour offensif du paganisme et de l'hérésie, avec une aggravation du mal. L'enfer, après avoir laïcisé l'Etat et tous ses rouages, s'en sert pour combattre la foi dans tous les rangs de la société, mais principalement dans l'âme des enfants et dans les masses populaires. En même temps et en outre, les croyants ont à se défendre contre des doctrines nouvelles, plus perfides encore, plus hypocrites, filles du rationalisme, qui, sous prétexte de s'accommoder avec les idées modernes, ne tendent à rien moins qu'à la négation et à la suppression de Dieu.

Notre foi est donc en danger. Aussi bien, le meilleur fruit que nous puissions retirer de la fête de S. Nicolas, c'est la résolution d'imiter sa foi. Pour nous affermir dans cette vertu fondamentale, réfléchissons aux bienfaits qu'elle nous procure. La foi nous offre une lumière, une force, une consolation, une sauvegarde.

I. — *La foi est une lumière*

La foi est une lumière pour l'intelligence ; elle lui fait connaître sur Dieu, sur le monde, sur l'homme, des vérités que, laissée à sa pénétration naturelle, elle ne saurait découvrir.

Il y a un Dieu. Il faut être insensé, dit la Sainte Ecriture, pour dire que Dieu n'existe pas. La raison, en remontant des effets à la cause, le révèle aussi bien à l'humble paysan qu'au philosophe érudit. — Mais qu'est-ce au juste que Dieu ? Quelle est sa nature ? A cette question, la raison ne répond qu'avec peine et hésitation. C'est ici que la foi vient utilement à son secours pour déterminer les perfections divines sans crainte d'erreur. — Quelle est la vie intime de Dieu ? Sur ce point, la raison est obligée d'avouer son impuissance : les éléments lui manquent pour se prononcer, même au moyen de déductions. La foi seule nous révèle au sein de la nature divine l'existence d'une famille éternelle, dont l'univers et nous-mêmes portons les vestiges.

Le monde matériel dont nous faisons partie, que nous habitons, et ceux qui gravitent au-dessus de nos têtes dans l'immensité de l'espace, ont-ils toujours été ? et s'ils ont commencé, comment sont-ils passés du non-être à l'existence ? Savants et philosophes de tous les âges se sont posé ces questions sans pouvoir s'entendre sur la réponse à y faire. La foi seule nous enseigne que Dieu a créé toutes choses par un acte libre de sa volonté.

Et nous, êtres humains, qui vivons ici-bas quelques années, qui passons, la plupart sans y laisser de traces, d'où venons-nous ? où allons-nous ? que signifie le mystère de la vie ? C'est encore de la foi, et d'elle seule, que nous vient la solution de ces graves problèmes. « Dieu nous a faits, dit-elle, et non pas nous-mêmes » (Ps. XCIX, 3), et il nous a faits pour partager un jour avec nous sa félicité. Ainsi se découvre à nous le mystère de notre origine et de notre destinée.

Toutes ces vérités, à la recherche desquelles l'humanité s'est consumée en pure perte durant de longs siècles, sont contenues dans ce petit livre d'or que l'on appelle le catéchisme et où nous les avons apprises. Nous ne saurions trop remercier Dieu qui nous a appelés des ténèbres à son admirable lumière (I Petr., II, 9), comme dit le Prince des apôtres, et plaignons nos malheureux frères qui, refusant d'ouvrir les yeux à la lumière de la foi, proclament qu'elle n'existe plus.

II. — *Une force*

De l'intelligence qu'elle éclaire, la foi passe dans la volonté où elle devient une force pour la conduite de la vie.

La félicité éternelle qui est notre destinée s'achète au prix d'actes conformes à la loi divine et sanctifiés par la grâce. Or, pour se conformer à la loi divine, la foi donne à notre volonté les puissants ressorts de la crainte, de l'espérance et de l'amour.

La déchéance originelle laisse subsister en nous un penchant qui nous incline au mal. Où la volonté trouvera-t-elle la force nécessaire pour n'être pas entraînée ? On a proposé la conscience, l'honneur, le devoir, d'autres conceptions analogues. Mais ces points d'appui restent bien fragiles en présence des convoitises et des séductions mauvaises, s'ils ne se rattachent pas eux-mêmes à l'idée d'un Dieu vengeur du mal et rémunérateur du bien. La crainte de Dieu est donc le premier ressort que la foi fournit à la volonté.

L'espérance de jouir dans l'au-delà des biens éternels qui nous sont promis, et l'amour d'un Dieu si bon et si digne d'être aimé, constituent deux ressorts d'un ordre plus élevé qui, agissant sur de plus nobles âmes, leur font produire des actes de grande vertu, véritables fleurs de sainteté que nous ne saurions trop admirer, sublimes exemples qui sollicitent, même à distance, notre imitation.

III. — *Une source de consolation*

Outre la lumière et la force, la foi nous est une source de consolation.

Ce nouveau bienfait suppose la souffrance. Et la souffrance, hélas ! elle est ici-bas notre inséparable compagne. Quel insondable mystère que celui-là pour la raison humaine ! Les sages se sont épuisés en vain à en pénétrer le secret. Parmi eux les uns l'ont stoïquement raillée, d'autres l'ont niée avec orgueil, d'autres encore n'ont vu que deux moyens de se soustraire à son étreinte : le plaisir à outrance ou la fuite par le suicide.

On peut dire que c'est ici le grand triomphe de la foi. Elle transfigure vraiment la douleur, au point de nous la faire accepter et même désirer.

La foi nous la montre, en effet, introduite dans le monde comme une conséquence du péché d'origine ; elle nous la présente aussi comme un instrument d'expiation de nos fautes personnelles, comme un creuset où les âmes s'épurent, se transfigurent, se détachent des faux biens de ce monde et acquièrent une valeur morale toujours accrue ; comme un moyen de contracter une plus fidèle ressemblance avec l'Homme de douleurs et avec la Reine des martyrs, et aussi de se préparer au ciel une plus belle part de gloire.

Ces considérations ne réussissent pas qu'à nous consoler et à nous soutenir dans la souffrance, elles vont jusqu'à nous la faire aimer, que dis-je ? jusqu'à nous la faire rechercher, à l'exemple d'un S. Paul, d'un S. François d'Assise, d'une sainte Thérèse et de tant d'autres : telles ces âmes qui, au fond des cloîtres, consument leur vie dans la pénitence et dans l'immolation continuelle de la nature.

Mais c'est surtout devant la mort que la foi devient notre consolatrice. Ceux que nous pleurons, elle nous dit qu'ils nous ont quittés pour un monde meilleur, inaccessible à tout changement, à toute vicissitude, à toute affliction ; elle nous enseigne que nous les retrouverons un jour dans le sein de Dieu et jouirons avec eux d'une félicité sans fin.

Puissante considération que celle-là, n'est-il pas vrai ? pour adoucir les larmes de deuil. Ah ! qu'ils sont coupables ceux qui, ayant détruit la foi dans les âmes, laissent les hommes livrés, à l'heure de l'épreuve, à l'abattement, à la désespérance, avec la haine dans le cœur et des cris de révolte sur les lèvres !

IV. — *Elle protège l'ordre social*

Si maintenant nous passons à l'ordre social, nous avons dans la foi le plus sûr rempart de celui-ci.

Persuader, comme nos dirigeants s'y emploient, persuader au peuple que l'homme vient du néant et y retourne, qu'il n'y a rien au delà de cette vie, que le ciel et l'enfer sont de pures chimères, que par conséquent il faut s'assurer ici-bas toutes les jouissances : c'est le tromper indignement. Ces théories

rendent à jamais impossible la solution de la question sociale, car elles tendent à allumer au cœur des petits une soif, une frénésie de jouir qui ne peut que se résoudre en luttes de classes, en meurtres et en pillages. Il faut être aveugle pour ne pas s'en convaincre à l'heure présente devant ce débordement de crimes auquel nous assistons. Que n'ont-ils appris un peu de catéchisme, ces hommes, ces femmes, ces enfants qui parcourent les rues de nos cités en hurlant des chants de carnage ! Nous n'aurions pas l'éclosion de ces pauvres égarés qui s'intitulent des Sans-Dieu et des Sans-Patrie.

Au commencement de ce siècle, un de nos ministres déclarait vouloir « faire l'essai d'une nation qui se gouverne sans Dieu. » L'expérience n'a pas demandé un long laps de temps. Les résultats qu'elle a produits et que nous lui voyons produire encore actuellement la rendent assez concluante pour qu'il soit superflu d'insister.

* *

Je viens, m. f., de vous rappeler brièvement les bienfaits de la foi. Ces bienfaits, on veut nous les ravir, en en tarissant la source, en cherchant à faire disparaître la foi chrétienne. En face de ce danger, un grave devoir s'impose à nous. Il ne suffit plus, à l'heure présente, de conserver la foi pour nous ni même de la développer en nous : il faut la pratiquer publiquement sans fausse honte, il faut la défendre.

A voir la persévérance, la ruse, l'hypocrisie avec lesquelles la lutte est menée contre le Christ et contre l'Eglise, on est fondé à croire que l'enfer veut en finir avec le catholicisme. Il n'est aucune arme, aucun stratagème qu'il n'emploie ; il n'est aucune nation, aucune catégorie de personnes à qui il ne s'attaque pour les arracher à Jésus-Christ. C'est donc l'heure de combattre vaillamment et de résister avec fermeté dans la foi (I Pet., v, 9), selon la recommandation de l'apôtre S. Pierre. Qu'il n'y ait point parmi vous de transfuges ni de timides. Faites votre devoir, tout votre devoir, et si les circonstances l'exigent un jour, sachez en mesurer l'étendue, et, avec la grâce de Dieu, ne point faiblir devant les sacrifices qu'exigera son accomplissement. Ainsi soit-il.

LES SAINTS PATRONS

Saint François-Xavier, Patron de l'Œuvre de la Propagation de la Foi

(3 décembre)

CE QU'A FAIT S. FRANÇOIS-XAVIER ET CE QUE NOUS DEVONS FAIRE POUR LA PROPAGATION DE LA FOI

Mes frères,

La belle Œuvre de la Propagation de la foi, dont vous êtes les membres et les bienfaiteurs, célèbre aujourd'hui la fête de son glorieux Patron S. François-Xavier. Aussi la liturgie permet-elle d'ajouter à la messe de ce jour une oraison spéciale pour la conversion des infidèles, comme pour unir dans une même solennité S. François-Xavier, qui a tant travaillé à cette conversion, et l'Œuvre qui ambitionne de continuer sa tâche et dont il a été déclaré le protecteur.

Laissez-moi, m. f., vous rappeler brièvement les sacrifices que s'est imposés ce grand saint, les travaux immenses accomplis par lui pour sauver les âmes, et vous suggérer ce que vous pouvez faire vous-mêmes pour les sauver à son exemple.

I

S. François naquit au château de Xavier, dans la Navarre, le 7 avril 1506. Après avoir fait ses humanités dans son pays, il vint à Paris étudier la philosophie, et il le fit avec tant de succès que, ses études achevées, on lui offrit de professer la science qu'il venait d'apprendre. Il accepta ; bien vite ses élèves devinrent nombreux, et déjà il se flattait de parvenir à de hautes positions, aux honneurs, à la gloire selon le monde, quand S. Ignace de Loyola, venu lui aussi à Paris pour y parfaire ses études, orienta soudain l'ambition du jeune professeur vers un but plus surnaturel et plus élevé : « Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme ? » répétait-il souvent à son compatriote. Celui-ci finit par se convaincre de cette vérité, et renonçant aux honneurs de la terre, se joignit à S. Ignace pour mener une vie toute consacrée à Dieu et travailler à la conversion des pécheurs.

Le 15 août 1534, il en faisait le vœu en l'église St-Pierre de Montmartre avec S. Ignace et cinq autres compagnons, et aussitôt, quittant la chaire de philosophie où il enseignait, il redevenait élève de théologie pour se préparer au sacerdoce.

Au bout de dix-huit mois, il partit avec ses compagnons pour Venise afin de passer en Terre Sainte pour y assister les chrétiens qui gémissaient sous le joug des Mahométans. La guerre qui éclata alors entre les Vénitiens et les Turcs empêcha leur départ. Mais le zèle d'Ignace et de ses compagnons ne laissa pas pour cela de se donner libre cours. François-Xavier en particulier ne voulut d'autre résidence, partout où il se rendit, que l'hôpital de l'endroit. A Venise, à Rome, à Vicence où il est ordonné prêtre, à Bologne où il célèbre sa première messe, il se dévoue au soin des malades, travaillant à la guérison de leur âme en même temps qu'à celle de leur corps. Entre temps, il visite les prisonniers, catéchise les enfants, prêche dans les églises et sur les places publiques et touche les cœurs les plus endurcis.

Mais cet apostolat, si fructueux qu'il fût, n'était cependant pas celui que Dieu réservait à notre saint. Vers cette époque, Jean III, roi de Portugal, demanda au Pape six compagnons de S. Ignace pour les envoyer évangéliser les Indes orientales ; mais il ne put en obtenir que deux. François était du nombre. Il partit donc de Rome le 25 mars 1540, n'ayant pour bagages qu'une pauvre soutane, un vieux manteau et un bréviaire, et fit à pieds, en passant par la France et l'Espagne, tout le trajet de Rome à Lisbonne. Au cours de ce voyage, il passa à proximité du château de Xavier où il avait encore sa mère, ses frères et tous ses parents ; mais tel était son détachement du monde qu'il renonça au bonheur de les voir une dernière fois, se réservant de le faire plus longuement au ciel.

A Lisbonne comme en Italie, il ne voulut d'autre logement que l'hôpital, et y mena la même vie de pénitence et d'apostolat. Le roi, la cour, la ville entière en furent si édifiés que renonçant à son projet de l'envoyer aux Indes, le roi voulut le conserver en sa capitale, ainsi que son compagnon le P. Simon Rodriguez ; mais leur supérieur S. Ignace décida que seul ce dernier resterait en Portugal et que François partirait pour les Indes.

II

Grande fut la joie de notre saint en apprenant cette décision. Le 7 avril 1541, il s'embarque pour l'Orient, porteur de quatre brefs du Souverain Pontife qui l'établissent son nonce dans tout l'Orient et lui confèrent les pouvoirs les plus amples pour étendre ou pour maintenir la foi dans la Perse, les Indes, le Japon, la Chine et les autres royaumes d'Extrême-Orient.

La traversée dura treize mois, pendant lesquels il édifia tous ses compagnons de voyage et les endroits où le navire fit escale. Le 6 mai 1542, il débarquait à Goa, capitale des Indes à cette époque, et résidence de l'évêque en même temps que du vice-roi.

Après s'être recommandé à l'ange gardien des Indes et à l'apôtre S. Thomas, premier missionnaire de ce pays, après avoir été saluer l'évêque du lieu et s'être concerté avec lui pour l'accomplissement de sa mission, il se met à l'œuvre sans tarder. Il commence par réformer tous les Ordres de la ville, déjà en partie chrétienne, mais où sévit une étrange dépravation. Puis il se tourne vers les idolâtres afin de les gagner à Jésus-Christ, parcourt les différentes régions des Indes, dont il apprend les dialectes divers, et y opère tant de conversions qu'il est obligé de demander à l'Université de Paris qu'on lui envoie des prêtres pour l'aider dans ses travaux.

Des Indes, il part pour Malacca, qu'il évangélise ainsi que les îles Moluques ; puis il se rend au Japon, où au milieu de travaux, de contradictions et de dangers sans nombre, il réussit à implanter la religion du Christ. Après s'y être dépensé pendant quatre ans, avoir visité à nouveau les chrétiens qu'il avait convertis à Malacca, aux Indes et à Goa, il se proposait de passer en Chine pour l'évangéliser à son tour, quand arrivé en face de Canton il tomba gravement malade. Transporté du vaisseau où il se trouvait dans l'île de Sancian, il y vécut encore treize jours au milieu de souffrances que rien hélas ! ne venait soulager, tant était grande la pauvreté de ceux qui l'entouraient. Enfin, le 2 novembre 1552, il rendait, dans une pauvre cabane, sa belle âme à Dieu, en murmurant les yeux au ciel : « J'ai mis en vous mon espérance, ô mon Seigneur, et je suis assuré que je ne serai pas confondu. » Il n'avait que 46 ans.

Voilà, trop brièvement résumée, quelle fut la vie de votre saint patron, chers associés de la Propagation de la foi. Cette vie fut courte, mais combien remplie et combien féconde ! Un historien résume ainsi ses travaux : « S. François-Xavier a établi la foi dans cinquante-deux royaumes plus ou moins étendus, il a baptisé de sa main près d'un million tant de Sarrazins que d'idolâtres, il a arboré l'étendard de la croix en trois mille lieues de pays ; il a procuré à l'Eglise plus de nouveaux sujets que les plus fameux hérésiarques de son siècle n'ont fait de déserteurs et d'apostats. Ne peut-on pas dire que la rapidité des conquérants les plus mémorables n'égala pas la sienne, et que s'il eût rempli la mesure commune de la vie humaine, le monde entier eût été un champ trop étroit pour sa gloire ? »

III

En vous donnant S. François-Xavier pour Patron, l'Eglise, chers associés, ne prétend pas vous demander de quitter comme lui votre pays pour aller évangéliser les infidèles. Cet apostolat héroïque n'est la vocation que d'un petit nombre.

Mais avant d'aller évangéliser les infidèles, S. François-Xavier, nous l'avons vu, s'est fait l'apôtre de ceux qui l'entouraient : des enfants, des prisonniers, des pauvres, des malades. Ne pouvez-vous en faire autant ? — Pères et mères de famille, ne pouvez-vous être les apôtres de vos enfants en les élevant chrétiennement tandis qu'ils sont jeunes, en leur continuant vos bons conseils, vos encouragements, vos remontrances, s'il le faut, lorsqu'ils sont devenus grands ? — Enfants, ne pouvez-vous être apôtres près de vos parents, s'ils sont éloignés du bon Dieu ; près de vos frères et sœurs, si vous les voyez s'engager dans une mauvaise voie et abandonner leurs devoirs ? — Jeunes gens, jeunes filles, ne pouvez-vous exercer cet apostolat près de vos camarades, de vos compagnes ? N'est-ce pas le but de tous ces groupements spécialisés, la J. A. C., la J. O. C., etc., tant préconisés aujourd'hui ? Les réunions auxquelles ils vous convient ne doivent pas être seulement pour vous l'occasion d'une agréable promenade, d'un fraternel banquet ; elles ne doivent pas seulement vous affermir dans vos convictions et vos bonnes résolutions. Sans doute, c'est déjà quelque chose. Mais il faut qu'elles soient pour vous un moyen d'apostolat, un instrument de conquête. Amenez-y vos camarades, vos compagnes ; fournissez-leur ainsi l'occasion d'entendre une bonne parole ; tâchez de les gagner à votre groupement, pour qu'ils deviennent apôtres à leur tour.

A ce premier apostolat domestique ou paroissial, vous pouvez, à l'exemple de S. François-Xavier, joindre l'apostolat des infidèles. Dans ce but, priez pour les missionnaires qui continuent l'œuvre de ce grand saint, en Chine, au Japon, aux Indes et ailleurs. Soyez exacts à réciter chaque jour le *Pater*, l'*Ave* et l'invocation : « S. François-Xavier, priez pour nous, » recommandés aux associés pour la conversion des infidèles. Approchez-vous souvent de la Sainte Table, surtout aux fêtes d'apôtres, et gagnez les indulgences octroyées si généreusement par les Souverains Pontifes aux membres des différentes œuvres de la Propagation de la Foi, de la Sainte Enfance, de S. Pierre Apôtre. Continuez de donner généreusement votre cotisation à ces différentes œuvres, à l'une d'elles tout au moins, et vous aurez part ainsi aux mérites des missionnaires qui peinent dans les régions lointaines parcourues jadis par votre saint Patron. Ainsi soit-il.

Notre-Dame de Lorette,
Patronne des aviateurs
(10 décembre)

OPPORTUNITÉ ET PUISSANCE DE CE PATRONAGE

Mes frères,

Le 24 mars 1920, N. S. P. le Pape Benoît XV établissait Notre-Dame de Lorette, la Madone si aimée de l'Italie et du monde entier, Patronne des aviateurs, et le même jour la S. C. des Rites approuvait une formule de bénédiction pour les avions et autres machines volantes. Par cette initiative, le Chef de l'Eglise donnait une nouvelle preuve de la sympathie que celle-ci professe pour les progrès réalisés par le génie humain, et de la tendre sollicitude dont elle entoure ses enfants.

Aussi bien, elle ne pouvait donner aux aviateurs un patronage mieux choisi. La Sainte Maison de

Nazareth, dont nous célébrons aujourd'hui la miraculeuse translation, ne fut-elle pas, en effet, la première nef aérienne qui sillonna les cieux ? Et la T. S. Vierge qui naquit en cette maison, si l'on en croit la tradition, qui y grandit, qui y reçut le message de l'ange Gabriel et y vécut tant d'années, n'est-elle pas la Patronne la plus capable de protéger et de soutenir nos hardis aviateurs et tous ceux qui voyagent à travers les airs ?

I

Pendant douze siècles, la Sainte Maison de Nazareth avait été l'objet de la vénération des fidèles et un but de pieux pèlerinage, pour les apôtres d'abord, puis pour les chrétiens des premiers siècles qui s'y rendaient du monde entier, et enfin pour les rois eux-mêmes. S. Louis n'ayant pu délivrer le Saint Sépulcre et y prier, avait voulu se dédommager en se rendant à Nazareth avec sa pieuse épouse, Marguerite de Provence.

Sur la fin du XIIIe siècle une douloureuse nouvelle se répandit, causant dans tous les cœurs catholiques une profonde tristesse. Les Musulmans s'étaient emparés de la Terre Sainte, de Nazareth en particulier, et l'église magnifique élevée en cette ville par sainte Hélène était tombée sous le marteau démolisseur des infidèles. La maison trois fois sainte où le Verbe de Dieu s'est fait chair avait-elle eu le même sort ? On fut bien vite rassuré. Le 10 mai 1291, peu après la chute de Ptolémaïs, dernier boulevard des chrétiens en Palestine, les habitants de Rauniza, sur les bords de l'Adriatique, n'étaient pas peu surpris de voir un petit édifice en un lieu où l'on n'avait jamais vu jusque là ni maison, ni cabane. Fait de pierres rouges et carrées, cet édifice, de forme orientale, était posé sur la terre nue, sans fondations. A l'intérieur, sur les murs grossièrement enduits, étaient peints les principaux mystères accomplis en ce lieu. Une porte assez large ouverte dans une partie latérale y donnait accès ; à droite s'ouvrait une étroite et unique fenêtre. En face de cette porte s'élevait un autel construit en pierres fortes et carrées que dominait une croix grecque antique, et sur cette croix un crucifix peint sur une toile avec l'inscription : « Jésus de Nazareth, Roi des Juifs. » Près de l'autel on apercevait une petite armoire très simple, destinée à recevoir les ustensiles propres à un pauvre ménage. Au fond se trouvait une sorte de cheminée, surmontée d'une niche où était une statue de cèdre représentant, en grandeur naturelle, la T. S. Vierge portant l'Enfant Jésus ; une couronne de perles ornait son front, et ses cheveux, ainsi que ceux du divin Enfant, partagés à la nazaréenne, flottaient sur son cou et ses épaules. Le plafond de cette salle, peint couleur d'azur et parsemé d'étoiles dorées, était surmonté d'un petit clocher.

Quelle pouvait bien être cette maison mystérieuse ? Nul ne l'aurait jamais su, si le ciel n'était intervenu. La nuit même, Marie apparaissait à l'évêque de Tersatz, Alexandre, que la maladie retenait cloué sur son lit, et lui révélait que c'était sa propre maison de Nazareth, transportée là par les anges. Et comme preuve de ce qu'elle avançait, elle lui déclara qu'il était guéri, pouvait se lever et aller constater de ses yeux la réalité du prodige.

Nicolas Frangipane, qui gouvernait alors cette contrée, était absent, parti à la guerre à la suite de Rodolphe de Habsbourg. C'est là qu'il apprit le miracle accompli sur ses terres. Il revient en hâte ; mais il n'avait pas, comme l'évêque, été instruit directement par le ciel. Afin de s'assurer que la Sainte Maison, que déjà tous vénèrent, est bien celle de Nazareth, il envoie en Palestine quatre de ses sujets les plus prudents, pour y prendre des informations minutieuses. Le rapport qu'ils firent à leur retour était concluant : la maison natale de la Sainte Vierge ne se trouvait plus à Nazareth ; elle avait été détachée de ses fondations, qui existaient encore ; nulle différence entre les pierres restées dans celles-ci et celles qui composaient le saint édifice ; conformité parfaite pour la longueur et la largeur du bâtiment.

Déjà l'on accourait de la Bosnie, de la Serbie, de l'Albanie et de la Croatie à Tersatz pour y vénérer la Sainte Maison et y prier, quand au bout de trois ans et demi, portée par les mains des anges, elle s'éleva de nouveau dans les airs et disparut au regard des fidèles désolés. « Pour se consoler, le prince Frangipane fit construire, à l'endroit où avait séjourné la Sainte Maison, une chapelle semblable où on lit encore aujourd'hui : « Ici est le lieu où fut autrefois la très sainte demeure de la bienheureuse Vierge de Lorette qui maintenant est honorée sur la terre de Recanati. »

II

C'est en Italie, de l'autre côté de l'Adriatique, sur le territoire de Recanati, que les anges venaient de transporter la Sainte Maison de Nazareth. L'endroit était planté de lauriers, d'où le nom de Lorette donné depuis à ce lieu et au sanctuaire qui y fut érigé. Cet endroit n'était guère fréquenté que par des paysans et des bergers. Leur surprise ne fut pas moindre que n'avait été celle des habitants de Tersatz, en voyant cette Maison descendue du ciel. C'était le 10 décembre 1294. Bien vite l'identité du sanctuaire fut établie et de toute part on accourut pour y prier, comme on l'avait fait en Dalmatie. Des brigands en ayant profité pour dévaliser les pèlerins, ceux-ci cessèrent de venir et le sanctuaire commençait d'être déserté, quand huit mois après son arrivée à Recanati, les anges l'enlevèrent à nouveau pour la transporter plus loin sur une colline découverte, appartenant à deux frères de Recanati, Etienne et Siméon Rainaldi. Ceux-ci, cédant à l'avarice et se disputant les riches offrandes que les pèlerins, revenus très nombreux, faisaient au sanctuaire, les anges les punirent en privant leur propriété de son précieux trésor et en transportant par un troisième miracle la Sainte Maison à « un jet de pierre » de là, sur la route même qui conduit de Recanati à la mer.

C'est là qu'elle est demeurée jusqu'à nos jours. Les papes l'ont fait revêtir de marbre de Carrare et abriter par une magnifique basilique, qui est devenue un but de pieux pèlerinage pour le monde entier. Ce pèlerinage, enrichi des plus précieuses faveurs, combien de papes, de rois et de personnages célèbres, combien de saints l'ont fait depuis près de sept siècles qu'il existe ! Combien, déjà, d'aviateurs ont survolé ce béni sanctuaire ou y sont venus par la voie des airs, comme jadis y est venue la Sainte Maison de Nazareth ! Il y a quelques années, un incendie s'étant déclaré dans la « Santa Casa », — c'est ainsi qu'on l'appelle, — la statue qu'on y vénérait fut en partie brûlée. Une nouvelle statue, toute semblable à l'ancienne, fut sculptée à Rome et bénite par le Souverain Pontife. Mais comment la transporter de Rome à Lorette ? Un avion en fut

chargé, et c'est ainsi que la statue actuelle est venue comme la précédente, portée sur les nuées du ciel, prendre place dans le célèbre sanctuaire et y recevoir les hommages des pèlerins. N'y aurait-il que ce fait, que la Vierge qu'on honore à Lorette serait toute désignée comme Patronne des aviateurs.

III

M. f., des hommes que le surnaturel étonne et dont tous les efforts tendent à en restreindre le champ, ont essayé de nier l'authenticité de la miraculeuse translation dont je viens de vous parler. Je ne veux pas répondre à leurs objections pas plus que vous énumérer les preuves bien plus nombreuses qui établissent cette authenticité. L'Eglise l'admet, cela nous suffit. Aussi bien, comment nous étonner que les anges de Dieu aient pu, sur l'ordre de celui-ci et pour la préserver des profanations des infidèles, prendre, emporter à travers les airs et par delà les mers, la Sainte Maison de Nazareth, quand nous voyons aujourd'hui les hommes, dont l'intelligence et le pouvoir sont loin d'égaler celui des anges, sillonner les airs, franchir les océans et faire le tour du monde en des avions et des aéronefs plus vastes et plus lourds aussi, sans doute, que ne l'était la maison de la Sainte Vierge ? Si nous avions de la foi gros comme un grain de sénevé, disait Jésus-Christ, nous transporterions les montagnes. Or, c'est l'amour qu'il avait pour sa Mère qui lui a fait transporter au centre de la catholicité la maison qu'elle avait sanctifiée par sa présence, que lui-même avait habitée pendant de longues années et qui lui rappelait de si doux souvenirs.

Ce même amour qu'au ciel il continue d'éprouver pour sa Mère, fait qu'il exauce les prières qu'elle lui adresse en faveur de ceux qui ont recours à son puissant patronage. Invoquez donc avec confiance, chers aviateurs, Notre-Dame de Lorette que l'Eglise vous a donnée pour protectrice spéciale. Qu'elle inspire aux savants ingénieurs qui construisent vos appareils, le moyen de leur donner la stabilité qui assurera leur sécurité et la vôtre. Qu'elle vous protège contre les vents et les tempêtes, qui sont pour vous de si redoutables ennemis. Qu'elle vous préserve de ces pannes de moteur ou d'essence et des mille accidents si redoutables, qui peuvent vous précipiter dans l'abîme. Qu'elle commande à ses anges de vous soutenir lorsque vous planez dans les airs, et de vous guider lorsque vous atterrissez, pour que votre nef ne heurte aucun obstacle. Et si quelque malheur se produit jamais, qu'elle envoie ces mêmes anges recueillir l'âme de vos frères infortunés et l'emporter au ciel, comme ils l'y ont emportée elle-même au jour de sa glorieuse Assomption.

Oui, que Dieu se montre miséricordieux envers les nobles victimes de votre profession, en faveur des services éminents qu'elle est appelée à rendre au monde et à l'Eglise et qu'elle leur rend déjà. Attentive à profiter de tous les progrès nouveaux pour les faire servir à l'extension du règne de Dieu, l'Eglise, vous le savez, utilise l'avion dans ses lointaines missions et s'en sert pour pénétrer dans des régions jusque là presque inabordables. Qui d'entre vous ne connaît le célèbre P. Bourjade, cet « as » de la Grande Guerre devenu missionnaire du Sacré-Cœur et apôtre de la Papouasie en Océanie ? Au nord de l'Amérique, il est des régions où on ne pouvait parvenir qu'après de longs mois passés en traîneaux tirés par des chiens ; aujourd'hui, les missionnaires survolent en avion les immenses espaces couverts de neige, de glaces et de forêts qui séparent les pays civilisés de ces régions inabordables et y sont transportés en quelques heures. Grâce à l'aviation, il n'y a plus de distances, les différents peuples de la terre se trouvent rapprochés les uns des autres, et il est permis d'espérer que se connaissant mieux, bientôt ils s'aimeront et s'entr'aideront davantage. C'est la prière que j'adresse au ciel par l'intercession de votre toute puissante et toute miséricordieuse patronne, Notre-Dame de Lorette. Ainsi soit-il.

CONFERENCES AUX MERES CHRETIENNES

VI

Pour l'Immaculée-Conception

L'IMMUNITÉ DE LA CONCUPISCENCE

PLAN

I. Immunité de la concupiscence dans le paradis terrestre. — Quelle était la nature de ce privilège ? La nature animale absolument soumise à l'âme. En ce bienheureux état, aucune inconvenance, aucun entraînement des sens.

II. Le péché originel. — Lorsque la faute d'orgueil fut commise, le privilège disparut : désormais la concupiscence est déchaînée... C'est pour nous prémunir contre les appels d'en-bas que Dieu a donné le 6e et le 9e commandement. Rôle néfaste de la femme... Expressions terribles des Saintes Ecritures.

III. Le but du 6e et du 9e commandement est de nous aider à garder le respect dû à notre corps ; ils défendent tout ce qui est contraire à ce respect. Toute créature humaine doit se rappeler que son corps est le temple du Saint-Esprit, et elle doit éviter, dans son usage, tout ce qui aurait uniquement pour but de le montrer par vanité ou d'en jouir par sensualité.

LIGNE DE CONDUITE. 1° Evitez tout laisser-aller dans la tenue ; toute nudité inutile. Luttez contre les modes actuelles...

2° Apprenez la pudeur à vos enfants.

3° Evitez la danse : elle est souvent dangereuse ; les théâtres : on n'a pas le droit de prendre plaisir à voir ce qu'on n'aurait pas le droit de faire.

Conclusion : « Modestia vestra nota sit omnibus. »

Epouses et mères chrétiennes,

La fête de l'Immaculée-Conception nous rappelle que la Sainte Vierge a été mise dans un ordre à part, parce que préservée du péché originel dès le premier instant de son existence, elle a été ornée de cette grâce que nous ne recevons qu'au baptême, et elle l'a reçue dans une telle plénitude qu'au dire de S. Jérôme elle a eu, quoique d'une manière différente, toute la somme de grâce qui se trouve dans le Christ.

De plus, elle a reçu en même temps *l'immunité de la concupiscence,* ce privilège dont jouissaient nos premiers parents avant leur faute. Aussi rien en elle n'échappait à la direction de la raison : elle ne connaissait pas ces premiers mouvements qui nous préviennent et parfois nous entraînent ; son âme dominait son corps, parce que son âme était soumise à Dieu.

C'est de ce privilège, *l'immunité de la concupiscence,* que je voudrais vous entretenir ce matin, en précisant *sa nature et l'usage* qu'en faisait Adam dans le paradis terrestre, afin de vous faire bien saisir les devoirs qui nous sont imposés pour remédier à la perte de ce privilège, devoirs particulièrement indiqués dans le 6e et le 9e commandement de Dieu.

Que la Vierge Immaculée me garde de placer sur mes lèvres aucune parole qui puisse froisser votre délicatesse, et cependant qu'elle me donne d'être si clair et si précis que vous compreniez enfin l'obligation où se trouvent vos chefs spirituels — le Pape, les Evêques et les prêtres — de tracer aux femmes et aux jeunes filles une direction relative à leurs vêtements, afin que, ne violant en aucune façon la modestie chrétienne, elles ne soient jamais dans leur extérieur, par leur manque de réserve et de tenue, une occasion de péché ; car on est responsable non seulement du péché que l'on commet, mais encore de celui qu'on s'expose à faire commettre, quand on a été averti du danger par ceux qui ont autorité.

I. — *Quelle est la nature de ce privilège ?*

Tout d'abord, constatons un fait : nous ne sommes jamais maîtres de notre imagination pour en comprimer tous les écarts ; jamais maîtres de nos appétits sensuels pour n'avoir pas à lutter contre leur entraînement et souvent à rougir de leur révolte. Si avancé que l'on soit en âge et en sainteté, la nature n'est jamais complètement soumise ; jusqu'à la fin de notre vie nous devons opérer notre salut avec crainte et tremblement, redoutant toujours de tomber, car nous avons cette nature animale qui prévient notre raison, cette « chair de péché » comme l'appelle l'apôtre S. Paul, et qui le faisait se plaindre si fort : « Malheureux homme que je suis ! qui me délivrera de ce corps de mort? »

Cette situation est la conséquence naturelle de notre organisme, dont la partie inférieure, exerçant son activité la première, peut entraîner l'âme qui ne résisterait pas.

Or, cet état si pénible, si humiliant qui, *de par la grâce de Dieu*, devient occasion de lutte, source de mérite et semence de gloire, cet état n'existait pas en Adam et Eve. Jamais en eux la nature inférieure (appelons-la de son vrai nom : la nature animale) n'agissait avant l'ordre de l'âme, tant, *par privilège*, elle lui était parfaitement soumise. *C'est en quoi consistait l'immunité de la concupiscence.*

Et ils devaient jouir de ce privilège, tant qu'ils resteraient soumis à Dieu. Aussi était-ce Dieu, en quelque sorte, qui les invitait à contempler l'éclat de la lumière, le coloris des fleurs, à respirer leur parfum, à goûter la saveur des fruits, et ils ne se prêtaient à la jouissance de cette nature enchanteresse que pour mieux louer, remercier le Créateur et exciter en eux la faim et la soif de cette ressemblance avec Dieu qui devait les faire jouir du face à face avec lui dans une éternelle béatitude.

II. — *Le péché originel*

En ce bienheureux état, aucune inconvenance n'était possible, puisque le corps ne révélant rien et n'excitant rien de la vie inférieure, manifestait simplement l'âme comme l'âme faisait penser à Dieu... Passant sans doute plusieurs fois devant l'arbre de la science du bien et du mal, nos premiers parents n'avaient pas éprouvé le désir d'en regarder et d'en savourer les fruits... Mais sitôt qu'à la suggestion du démon, promettant cette ressemblance divine, objet de leur désir, à la condition de manger de ce fruit, la faute d'orgueil fut commise, aussitôt le privilège disparut, la nature animale reprit ses droits, et le fruit devant lequel ils étaient passés indifférents apparut dans sa beauté, fit pressentir sa bonté, excita subitement leur convoitise, et la grâce perdue, ils se laissèrent entraîner à en manger...

De suite, ils constatèrent le désordre en eux, la révolte de la nature animale devançant tous les actes de l'intelligence et de la volonté, et ils se sentirent émus et attirés sans raison vers tout objet de nature à contenter leurs sens... Ils comprirent que désormais la lutte, l'effort s'imposeraient pour retenir, contenir et maîtriser cette nature inférieure : la concupiscence devenant l'apanage de la nature humaine, la vie animale avait le premier pas sur la vie raisonnable, l'âme était attirée vers les biens sensibles avant même d'avoir réfléchi sur son devoir de se les accorder ou de se les refuser.

On se demande parfois si Adam et Eve, en ce bienheureux état de soumission totale du corps à l'âme, auraient eu des enfants. Nul doute. Dieu, en les plaçant dans le Paradis terrestre, leur avait dit : « Croissez et multipliez-vous » ; aussi peut-on croire que le démon se hâta de tenter l'homme avant qu'il ait pu grandir dans l'amour de Dieu et y puiser la force de résister à sa perfide suggestion.

Mais quelle différence y aurait-il eu entre l'acte accompli avant ou après la faute ?

C'est très simple. Dans le paradis terrestre, le devoir conjugal se serait accompli à l'appel d'En-haut, et depuis, hélas ! il s'accomplit presque toujours à l'appel d'en-bas... Et cet appel d'en-bas retentit en présence de tout objet qui peut satisfaire la passion, qu'il soit simplement vu par la pensée et l'imagination ou en réalité : en tout état de cause, la résistance s'impose pour que la jouissance ne fasse pas trahir le devoir.

C'est pour nous prémunir contre ce danger que Dieu nous a imposé le 6e et le 9e commandement, car si cet appel d'en-bas retentit dès qu'on est en présence d'un objet qui peut contenter les sens (par exemple, la devanture d'une pâtisserie excitera le sens du goût), il faut reconnaître que le danger est surtout grand par rapport à la vie conjugale.

Avant de préciser ce 6e et 9e commandement, il est bon de remarquer que si Dieu a voulu donner tant de grâce à la femme, l'orner de tant de charme pour qu'elle puisse plaire à l'homme et l'incliner vers elle, aujourd'hui, par suite du péché originel, toute femme ou toute jeune fille avertie par sa mère, doit se surveiller et se tenir sur une très grande réserve, puisque l'Ecriture Sainte est là pour lui apprendre que par suite du péché originel et de la perte du privilège, sa grâce et ses charmes ont été le plus souvent une cause de chute pour l'homme. Adam après sa faute d'orgueil n'a pu résister à la grâce et aux charmes d'Eve l'invitant à manger avec elle du fruit défendu. Le saint roi David est tombé, et toute sa vie il a pleuré sa faute. Le sage Salomon, dont les écrits consignés dans nos Saints Livres semblent résumer toute la sagesse des plus sages, puisque jetant un regard sur le monde et ses plaisirs il ne trouvait qu'un mot pour les juger : « Vanité des vanités, tout est vanité », Salomon, pour plaire à des femmes étrangères, est allé jusqu'à adorer les divinités païennes.

Hélas ! toute notre histoire est là encore pour montrer qu'à moins de travailler à la sainteté, la femme a plus souvent fait tomber l'homme qu'elle ne l'a rapproché de Dieu. Bien abondants sont les textes de la Sainte Ecriture qui mettent l'homme en garde contre elle : « Détournez vos yeux de la femme élégante... Nombreux sont ceux qui sont séduits par la femme... Ne mange pas avec elle, de

peur que ton cœur ne se tourne vers elle et que la passion ne t'entraîne à ta perte. » « J'ai fait un pacte avec mes yeux, pour ne pas même penser à une vierge, » disait le saint homme Job. C'est pourquoi un Père de l'Eglise n'hésite pas à dire : « Toute femme est un levain de corruption si elle ne travaille pas à être un germe d'élévation. »

Remarquons aussi que la femme est plus entraînée par le cœur que par la passion ; elle ne résiste pas quand elle se croit aimée. L'homme, au contraire, dissimule sa passion sous une apparence d'affection, sachant bien que jamais ou presque jamais une femme ne succomberait si elle ne se croyait aimée.

Contre ce danger, Dieu nous a mis en garde par les devoirs exposés dans le 6e et le 9e commandement.

III. — *Le 6e et le 9e commandement*

Permettez-moi, Mesdames, de suivre de près mes notes. Je ne voudrais pas, dans un sujet si délicat, qu'une de mes paroles trahisse mes pensées, c'est-à-dire l'enseignement de l'Eglise.

Le but du 6e et du 9e commandement est de nous aider à garder le respect dû à notre corps : ils défendent tout ce qui est contraire à ce respect et nous exposerait à y manquer.

Or, à la différence de l'animal, qui n'a rien à cacher de son corps parce qu'il n'a rien d'autre à montrer, notre corps a été créé pour le service de l'âme qui, elle, est faite pour connaître, aimer et servir Dieu et par ce moyen acquérir la vie éternelle.

Le corps aide l'âme dans l'accomplissement du devoir pour lequel elle a été créée, parce que, par ses sens, il la met en relation avec le monde extérieur et lui permet de connaître et de manifester par la parole, les gestes, les arts, ses pensées et ses sentiments. D'où, d'une façon générale, le respect du corps impose de tenir compte de la volonté de Dieu et de n'user du corps que pour le bien de l'âme spirituelle et immortelle. Par là, toute créature humaine doit se rappeler *habituellement* que *son corps est le temple du Saint-Esprit*, et *elle doit éviter dans son usage tout ce qui aurait uniquement pour but de le montrer par vanité ou d'en jouir par sensualité*.

Pratiquement, ce respect du corps impose, que l'on soit seul ou en présence des autres, d'éviter 1° toute tenue, tout laisser-aller qui n'aurait d'autre but que de le mettre plus à l'aise, et 2° toute nudité qui, n'ayant aucune utilité pour les soins à donner au corps et l'accomplissement du devoir, ne peut servir qu'à la vanité et à la sensualité.

Cette ligne de conduite nous est indiquée par Adam et Eve qui, ayant perdu les privilèges, constatant que leur corps ne révélait plus leur âme mais uniquement la tendance vers les passions de la vie animale subitement déchaînées, eurent tellement honte de leur nudité qu'ils éprouvèrent le besoin de se cacher, et cependant ils étaient seuls et unis l'un à l'autre par les liens du mariage. Dieu lui-même veilla à ce qu'ils se couvrissent de peaux de bête.

Alors, que peut-on laisser voir du corps ? Les membres qui, par leur nature, sont plus aptes à révéler l'âme ; la tête révèle l'âme par la physionomie, les mains la révèlent par les gestes.

— On doit donc refuser à son corps toute aise et toute satisfaction ?

— Non, car Dieu autorise à prendre aise et satisfaction qui ont pour but d'aider, de faciliter le devoir, d'en rendre l'accomplissement plus agréable.

Par exemple, Dieu a voulu que les aliments aient une saveur agréable, puisque nous avons devoir absolu de prendre de la nourriture.

Et tout cela nous amène à juger les modes actuelles *qui ne sont en aucune façon conformes au respect dû au corps, temple du Saint-Esprit*.

La perfection du vêtement serait de dissimuler le plus possible les formes du corps, puisque, malheureusement, ce pauvre corps ne paraît que pour exciter la vie animale.

Or, aujourd'hui, on s'ingénie pour montrer du corps le plus possible ou pour le faire deviner, sans aucune raison de santé et le plus souvent à son préjudice.

Il est regrettable que dès le bas-âge on ne donne pas aux enfants cette réserve dans la tenue qu'ils devront avoir quand ils auront grandi, et qui leur serait un secours pour rester purs.

Remarquons que les instincts et les besoins de la vie animale ne se manifestent que peu à peu, au fur et à mesure que le corps se développe ; et l'enfant ne connaît pas et ne peut comprendre toutes les raisons des habitudes qu'on lui fait prendre et qui doivent un jour l'aider à la pratique de la vertu.

Que si cette vertu, qui doit être le remède à la perte du privilège, s'appelle *pureté*, c'est que de même que l'absence de nuage permet de constater que le ciel est pur, puisque sans difficulté on peut contempler l'azur du firmament, de même l'absence de toute vanité, de toute sensualité dans l'usage du corps invite à se rappeler l'âme et Dieu présent en elle.

Elle se nomme encore *vertu angélique*, parce qu'elle donne de vivre un peu comme les anges, dans la mesure où nous sommes dégagés et détachés de ce qui ne serait que vanité et sensualité dans l'usage du corps.

Enfin, elle s'appelle encore *pudeur*, parce qu'elle donne de rougir, d'avoir honte de tout ce qui en soi ne peut rappeler que la vie animale.

Toutes ces réflexions, Mesdames, vous font comprendre pourquoi la *danse*, qui en elle-même est un plaisir légitime et innocent, devient dangereuse par la manière dont elle se passe la plupart du temps : elle devient occasion de vanité, de sensualité. Que dans le tourbillon de la danse on ne reste plus assez maître de soi et l'on en arrive assez vite à certaines libertés, à des familiarités qui ne vont à rien moins qu'à contenter la vanité, la sensualité, et qu'on ne se permettrait pas à un autre moment : c'est fatal. Il n'est guère possible que le simple rapprochement des corps n'excite pas les passions, au moins chez l'homme, et qu'il ne se rende pas coupable en pensée, en désir, en attendant de se satisfaire complètement ailleurs et dans un autre monde.

Le *théâtre* est dangereux, parce qu'au lieu d'élever l'âme pour faire admirer la vertu en excitant à la pratiquer, la plupart du temps il met en lumière ce qui excite la passion et rend le vice plus attrayant.

Or, *on ne doit jamais s'amuser et prendre plaisir à voir ce qu'on n'aurait pas le droit de faire.*

J'ai été un peu long, épouses et mères chrétiennes, mais je tenais à vous dire clairement ce qu'il est impossible de traiter dans les Catéchismes ou devant un auditoire aux âges trop variés.

Maintenant réfléchissez, et comprenez que si le Souverain Pontife et les évêques ont parlé, si quelques-uns même de ces derniers ont donné des règles précises dont le détail ne me semble pas opportun

ici, c'est que, gardiens de la morale, ils ont assez l'expérience de la vie pour connaître les dangers que font courir et les fautes que font commettre les modes actuelles, visant avant tout à faire voir le nu. Et leur devoir est de signaler le danger, de prémunir, de reprendre ceux dont ils ont la garde.

Je vous avoue que je suis effrayé en songeant qu'au jour du jugement le Seigneur pourrait vous dire : « Vous avez tenu davantage aux directions de la mode et du monde qu'à celles de vos chefs spirituels... » Qu'il n'en soit pas ainsi, Mesdames, mais qu'au contraire votre vie réponde à la parole de S. Paul que nous lisons à la messe, dans l'épître du 3e Dimanche de l'Avent : « Que votre modestie soit connue de tous et vienne redire à tous que Dieu est proche de vous. » Ainsi soit-il.

POUS PRECHER SUR L'HISTOIRE SAINTE

XI

LE LÉVITIQUE

Entre toutes les tribus d'Israël, il en était une que le Seigneur avait spécialement réservée à son service pour le culte public : c'était celle de Lévi.

Ceci nous explique pourquoi le troisième livre de l'Exode s'appelle le *Lévitique*. Il contient, en effet, les lois que les lévites devaient observer eux-mêmes et dont ils devaient assurer le respect parmi toutes les fractions du peuple choisi.

I

Nos contemporains peuvent s'étonner que la règle liturgique du groupe sacerdotal soit en même temps le code d'une nation tout entière. Ils sont malheureusement accoutumés à ce principe révolutionnaire de la séparation entre l'Eglise et l'Etat, c'est-à-dire entre Dieu et les hommes.

Mais le principe est faux, car nul n'a le droit d'affranchir la créature de ses devoirs envers son Créateur ; et le régime séparatiste est une véritable régression des temps soi-disant civilisés sur les mœurs des époques anciennes, qui savaient officiellement rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu.

Les Juifs se trouvaient d'ailleurs dans une dépendance plus stricte que tout autre peuple à l'égard de l'Eternel, car ils formaient une nation théocratique, c'est-à-dire que Dieu daignait les diriger immédiatement, même au point de vue de leurs affaires d'ordre temporel. Voilà pourquoi le Lévitique renferme à la fois des prescriptions religieuses et administratives.

Il présente d'ailleurs un aspect presque exclusivement législatif, car il est uniquement composé de textes ayant force de loi, à l'exception de deux épisodes historiques, relatés aux VIIIe et XXIVe chapitres. Du reste, ces deux récits entrent parfaitement dans le cadre général de l'ouvrage. Ils visent l'un et l'autre à inculquer aux Hébreux le respect dû à la Loi sainte et à les mettre en garde, par de redoutables exemples, contre les conséquences que pourraient comporter leurs infractions.

Le premier relate d'abord, d'une façon très circonstanciée, l'ordination sacerdotale d'Aaron et de ses fils. Ce rite solennel fut accompli par Moïse, mais c'est Dieu lui-même qui avait voulu son exécution et en avait tracé le plan. Il consista, après des purifications symboliques, à revêtir le grand-prêtre et ses collaborateurs des insignes de leurs fonctions sublimes ; puis à les oindre de l'huile sainte afin de les consacrer, enfin à offrir un sacrifice à Jehovah. Tout, dans cette cérémonie, était calculé pour pénétrer le peuple de l'idée que le sacerdoce est une chose supérieure à toutes les affaires qui se traitent ordinairement, et la majesté de cette magnifique dédicace était bien propre à susciter la vénération à l'égard des mystères du Très-Haut.

Jehovah tenait tellement à ce que les fonctions sacrées fussent accomplies avec toute la décence qu'elles comportent, qu'à la fin même des cérémonies dont nous parlons, il intervint d'une manière effroyable pour venger la première négligence de ses lévites. Après les rites qui les avaient constitués comme une caste à part dans le peuple, Aaron et les nouveaux prêtres avaient dû se retirer du monde pendant une semaine pour se consacrer à la prière, suivant l'ordre divin. Ils ne sortirent du tabernacle qu'au jour de l'octave, pour offrir un nouveau sacrifice d'action de grâces, dont le Seigneur daigna lui-même embraser les victimes sur l'autel. Mais deux d'entre eux, les fils aînés du grand-pontife, Nadab et Abiu, au lieu de garnir leurs encensoirs du feu sacré provenant de l'autel, prirent les charbons profanes d'un foyer vulgaire. Ils furent immédiatement dévorés par un feu mystérieux, chargé par le Très-Haut de châtier leur faute.

Une autre fois, le Tout-Puissant manifesta encore sa volonté de se faire respecter. Au cours d'une querelle, dans le camp des Hébreux, un homme se laissa aller à blasphémer. Le Seigneur, aussitôt, parla à Moïse, lui ordonna de faire sortir du camp le coupable et de le faire lapider par tout le peuple.

II

Ces deux passages mis à part, nous pouvons constater que le plan général du Lévitique est très net en même temps que très simple. Le livre se divise en deux parties.

La première signale les règles que la nation élue doit observer pour s'approcher du Seigneur qui est son Chef suprême, et très spécialement, fixe tous les points qui concernent les sacrifices à offrir à Jehovah.

La seconde tend à resserrer l'alliance mystique entre Israël et Dieu, en développant parmi les tribus une sainteté soit extérieure, soit même intime, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu.

Les sacrifices étant l'acte essentiel du culte dans l'Ancien Testament, il est tout naturel que le Lévitique commence par s'occuper d'eux. D'une façon générale, le sacrifice est une offrande faite au Seigneur pour reconnaître son souverain domaine et lui rendre les devoirs de ses créatures. Nous ne connaissons aujourd'hui que le sacrifice de la sainte messe, qui est incomparablement le plus sublime de tous, puisque la victime est Jésus lui-même. Les Juifs, au contraire, avaient diverses sortes de sacrifices, qui étaient bien inférieurs au nôtre, tant dans leurs effets que dans leur nature même.

On les divisait en sacrifices sanglants et sacrifices non sanglants. — Les premiers comportaient l'immolation d'un animal, soit de gros, soit de petit bétail et même d'oiseaux. La victime était destinée à être consumée par le feu, et ce qui en restait ne devait, sous aucun prétexte, être employé à des usages profanes : c'était la part réservée aux prêtres. — Les sacrifices non sanglants consistaient en offrandes de farine, de pain, de fruits nouveaux, ou d'autres choses dans le même genre. Le levain et le

miel étaient rigoureusement exclus de ces oblations, tandis que le sel était au contraire prescrit pour toutes.

Les rites variaient beaucoup, non seulement selon la nature de l'offrande, mais aussi suivant le but que l'on visait. Des prescriptions spéciales réglaient minutieusement les formalités à observer en chaque cas : ainsi le sacrifice à offrir pour le péché du grand-prêtre, ou pour celui d'un chef civil de la nation différaient de ceux à offrir pour expiation des fautes de tout le peuple ou d'un simple particulier. Une autre distinction importante existait entre les cérémonies indiquées suivant que le délit avait été commis à l'égard de Dieu ou à l'égard du prochain. Le rôle des prêtres variait naturellement dans chaque circonstance.

Le Lévitique traite aussi de l'importante question de la pureté légale, qui était capitale chez les Juifs. Là, des considérations d'ordre social et hygiénique survenaient et, dans l'intérêt matériel des douze tribus, Jehovah les sanctionnait de sa loi religieuse. La précaution était d'autant plus sage, que, sans cela, elles eussent sans doute été fort négligées.

Nombreuses étaient les règles qui divisaient les animaux en purs ou impurs ; qui prescrivaient les précautions à prendre pour reconnaître les cas de lèpre et éviter la contamination ; qui fixaient les détails à observer dans certaines circonstances intimes. Tout était prévu de façon à éviter les épidémies toujours à craindre dans cette immense agglomération de personnes, dont beaucoup étaient ignorantes et incapables de se préserver par elles-mêmes. Mais toutes ces mesures, quelque peu vulgaires parfois, étaient rehaussées par le fait qu'elles étaient élevées à la dignité d'actes religieux. Ainsi le Très-Haut qui avait principalement en vue le salut d'Israël, ne dédaignait pas de songer même à ses nécessités temporelles.

III

La deuxième partie du Lévitique forme le complément logique de la précédente. Elle tend à maintenir et à développer encore chez le peuple hébreu l'état de sainteté que supposait son union avec le Très-Haut.

Pour cela elle impose plusieurs moyens.

Revenant sur l'idée de la pureté légale, le texte sacré prescrivit d'abord que tous les animaux destinés à l'alimentation seraient tués à l'entrée du Tabernacle, et il réitéra la défense soit de se nourrir de leur sang, soit de manger ceux d'entre eux qui seraient morts de mort naturelle. Ici encore un souci d'hygiène sociale est renforcé par un commandement religieux.

Mais une des bases les plus importantes de toute civilisation est le mariage. Aussi l'auteur inspiré aborde-t-il ce sujet avec une gravité particulière, et le traite-t-il jusque dans ses détails. Il indique les degrés de parenté qui rendent l'union illicite, puis il condamne nettement toute une série de fautes morales, dont les Hébreux, hélas ! n'étaient pas toujours exempts.

On remarque encore toute une série d'obligations variées : devoirs de piété filiale, ordonnance des sacrifices pacifiques, règles de charité et de justice à observer envers le prochain, préceptes moraux, respect à garder pour les vieillards, hospitalité due eux étrangers.

Mais comme aucune loi, même la plus sainte, ne peut conserver sa vigueur si elle n'est pas soutenue par des sanctions, le Lévitique pose les éléments d'un code pénal. Sans descendre à tous les cas particuliers ni à la punition des fautes légères, il envisage la répression des grands crimes. L'idolâtrie est châtiée par la lapidation, qui consiste à assommer le coupable à coups de pierres. Jehovah menace d'exterminer de son peuple quiconque se livrera à la magie. Il édicte la peine de mort contre les enfants qui auront gravement manqué à leur père ; de même contre quiconque se livre à l'adultère ou à d'autres vices honteux.

Après cela, le Législateur divin en revient à la sainteté qui doit être l'apanage de tout son peuple, mais plus spécialement encore des lévites qu'il s'est choisis. Pour bien montrer que tout doit être parfait dans ces derniers, après avoir rendu des ordonnances au sujet du deuil et des mariages, soit de simples prêtres, soit du pontife suprême, il refuse le privilège de le servir à ceux qui, même appartenant à la tribu sacerdotale, sont affligés d'infirmités ou de défauts corporels incompatibles avec la dignité du sacerdoce. Ce lui est une occasion de préciser certains détails qui touchent aux sacrifices. Ainsi les viandes consacrées ne pourront être mangées que par le prêtre, et nul animal taré ne devra être présenté en oblation.

Les institutions religieuses sont à leur tour réglementées. La principale est le sabbat, jour du repos destiné à honorer le Seigneur. Mais il y a aussi des fêtes qui reviennent à des époques fixées. D'abord, la Pâque, qui durera du 14e au 26e jour du mois de Nizan ; elle est notamment destinée à rappeler la miraculeuse libération d'Egypte, de même qu'elle préfigure le triomphe du Messie à venir. Puis la solennité de la Pentecôte, et celles que l'on nomme « des Trompettes » à cause des instruments qui servent à convoquer le peuple pour un sabbat solennel. La fête de l'Expiation, dont le nom suffit à indiquer le caractère ; et celle des Tabernacles, pendant laquelle les Israélites abandonnent, pour une semaine, leurs demeures et habitent sous des cabanes de branchages, en souvenir des longues pérégrinations de leurs aïeux dans le désert.

Notons enfin quelques institutions particulièrement importantes : le châtiment des blasphémateurs ; la loi stricte et redoutable du talion ; la sanctification de l'année sabbatique et de l'année jubilaire, qui comporte de curieuses dispositions relativement à la propriété foncière et à la liberté individuelle ; la réglementation des vœux et leur commutation ; l'offrande et le rachat des premiers-nés et l'institution de la dîme.

* *

On le voit, la matière du Lévitique est extrêmement riche, aussi étendue que variée. Chacun des chapitres de ce livre demanderait des explications spéciales qui éclaireraient d'un jour curieux le genre d'existence de la nation théocratique. Puisque ces recherches nous sont actuellement impossibles, bornons-nous à constater que de l'ensemble de l'ouvrage se dégage une impression d'ordre, de sagesse, de prudence, de fermeté et de prévoyance, qui devait assurer le plus grand bien des tribus fidèles et qui porte incontestablement la marque de la souveraine Sagesse.

XII

LES NOMBRES

Les pérégrinations d'Israël en marche vers la Terre Promise sont racontées dans l'Exode, au moins

jusqu'au séjour au pied du Sinaï. Mais après cela, le récit s'interrompt, pour laisser place aux dispositions légales qui constituent le Lévitique. Le récit va maintenant reprendre avec le livre des Nombres, tout en étant entremêlé de prescriptions juridiques qui continueront le Code du peuple choisi.

I

Après que le Seigneur eut donné sa Loi aux Hébreux, parmi les éclairs et les tonnerres, et qu'il eut établi sa résidence au milieu du camp dans l'Arche d'alliance, il fallut se remettre en route vers le but lointain, vers le pays que l'on aurait à conquérir.

Moïse s'occupa d'abord de mettre de l'ordre dans l'immense foule confiée à sa garde, et pour cela il ordonna de procéder au recensement des douze tribus. Cette mesure était indispensable à tous points de vue, mais notamment pour constituer une armée, et ce travail permit d'assigner à chaque groupe la place qu'il devrait occuper dans les rangs. Mais les lévites ne furent pas compris dans le recensement général : leurs fonctions sacrées les dispensaient du service militaire, et ils reçurent simplement l'ordre de veiller aux soins du Tabernacle.

Plusieurs lois furent édictées, qui rappelaient celles dont nous avons déjà parlé, ou qui imposaient une discipline nouvelle pendant le voyage qui allait reprendre.

Tout était donc prêt pour le départ, et il ne restait plus qu'à implorer les bénédictions divines sur ceux qui allaient s'engager dans la périlleuse pérégrination. Toujours sous l'inspiration d'En-Haut, Moïse fit offrir au Seigneur des dons et des sacrifices ; puis il ordonna aux enfants d'Israël de célébrer la solennité de la Pâque, suivant les rites indiqués. Dieu, d'ailleurs, tint à marquer par un signe sensible qu'il couvrait ses enfants de sa protection : « Le jour où le Tabernacle fut dressé, il fut couvert d'une nuée ; mais depuis le soir jusqu'au matin on vit paraître comme un feu sur sa tente. Et ceci continua toujours... Lorsque la nuée qui couvrait le Tabernacle se retirait, les enfants d'Israël se mettaient en marche, et lorsqu'elle s'arrêtait, ils campaient dans le même lieu. » (Num., IX, 15-17).

Au début de la route, tout se passa bien. Les principaux chefs avaient offert à l'Eternel six chars pour transporter le matériel destiné au culte. La confiance régnait dans le camp, et les Hébreux étaient encore sous l'impression des événements qui venaient de s'accomplir au Sinaï.

Mais les choses ne tardèrent pas à se gâter : les étapes étaient dures sous le soleil ardent du désert, et bientôt le peuple se prit à murmurer. Jehovah résolut de sévir : il fit surgir aux extrémités du camp un feu dévorant, dont Moïse obtint l'extinction par sa prière. Peu après, oublieux de la terrible leçon reçue, les Hébreux manifestèrent à nouveau un vif mécontentement. Ils étaient las, cette fois, de la manne, qui était pourtant un bienfait d'En-Haut, mais dont la saveur leur paraissait monotone ; ils regrettaient les beaux légumes de l'Egypte. Irrité, le Seigneur leur infligea une punition sévère : un grand vent fit abattre par milliers des cailles sur le terrain, et pendant deux jours le peuple en fit une abondante récolte, à tel point qu'on les faisait sécher au soleil. Mais les Israélites n'avaient pas encore fini de les manger que la mort faucha dans leurs rangs, pour châtier à la fois leur indocilité et leur convoitise.

La situation était devenue si difficile que Moïse lui-même avait laissé monter ses plaintes vers Jehovah. Une affliction plus douloureuse lui était cependant réservée encore : il eut le chagrin de voir son propre frère, le pontife Aaron, ainsi que sa sœur Marie, le critiquer méchamment. Le Seigneur, attentif à protéger son prophète, frappa aussitôt Marie, la plus coupable sans doute, de la lèpre ; et elle ne fut guérie que par l'intercession miséricordieuse du frère qu'elle avait attaqué.

Pour l'aider un peu dans sa redoutable tâche, le Très-Haut avait ordonné à Moïse de se choisir parmi les tribus soixante-dix collaborateurs, qui devaient le décharger d'une partie de l'administration. Cette mesure permit sans doute au chef du peuple de renforcer son autorité et de se trouver moins directement en butte aux récriminations de la foule. Mais, comme nous allons le voir, elle ne le libéra point de tous ses soucis.

II

Tandis que le peuple cheminait lentement, une pensée prudente et prévoyante suggéra à Moïse de lancer en avant de sa troupe des éclaireurs qui iraient explorer la Terre Promise, en contrôler les ressources, en examiner les défenses, et qui lui rapporteraient les renseignements nécessaires tant pour la conquête que pour l'installation définitive d'Israël.

Au bout de quarante jours, les explorateurs revinrent. Ils étaient chargés de fruits magnifiques ; ils se répandaient en louanges sur la fertilité du sol qu'ils venaient de parcourir. Mais, en revanche, ils rapportaient une impression épouvantée des forces militaires du pays convoité. A les entendre, on ne parviendrait jamais à s'emparer de la terre de Chanaan : auprès des géants qui l'habitaient, eux-mêmes ne paraissaient que des sauterelles. En vain les deux plus sages d'entre eux, Josué et Caleb, s'efforçaient-ils de réduire à la réalité les exagérations de leurs camarades. Une panique s'éleva dans le peuple affolé, qui ne parlait de rien moins que d'élire un nouveau chef pour le ramener en Egypte.

Les émeutiers étaient sur le point de lapider Aaron et Moïse, lorsque la gloire du Très-Haut apparut sur l'Arche d'alliance. Jehovah descendait lui-même au secours de ses serviteurs et se chargeait de réprimer la révolte. Sa juste sanction fut impitoyable : à l'exception de Caleb et de Josué, innocents, aucun homme de la génération des rebelles ne pénétrerait dans la Terre Promise. Les messagers qui avaient échauffé la foule moururent aussitôt. Et les tribus se virent condamnées à errer dans le désert pendant quarante années (dont deux étaient déjà écoulées) avant d'être admises à pénétrer dans le merveilleux héritage que leur avait préparé la bonté du Seigneur.

Conscient de l'énormité de sa faute, Israël s'inclina. Mais toujours indiscipliné, même dans sa soumission, il passa d'un extrême à l'autre, et résolut d'attaquer sur-le-champ, en dépit de Moïse, les Amalécites et les Chananéens qui lui barraient le passage. Cette nouvelle désobéissance fut punie par une cruelle défaite.

Plusieurs lois furent édictées, après ces événements pénibles, surtout en ce qui concernait le culte et le respect du sabbat, dont un violateur fut lapidé. Mais le calme n'était pas revenu pour longtemps.

Une sédition fut encore fomentée et cette fois, chose curieuse, elle ne germa pas dans l'ensemble du peuple. Ce furent trois personnages d'un certain rang, le lévite Coré, et deux descendants de Ruben,